



Reifen VF 480 / 95 R 50, Agriflex 354 +
176 D, TL, Steel Belted
Alliance

Numéro de l'article: 15226682

Technical Information:

UGS	15226682
Taille du pneu	VF 480 / 95 R 50
R / D	Radial
TL / TT	TL
LI / SI	176 D
Profil	Agriflex 354 +
Marque	Alliance
Spécification	Steel Belted
Jante recommandée	16
Jantes autorisées	15
Largeur en mm	485
Diamètre extérieur en mm	2187
Stat. rayon en mm	984
Circonférence de roulement en mm	6550
Capacité de charge kg par km/h (1)	7100 / 65
Pression de l'air en bar	2,40
Poids en kg	224,18
Volume du pneu à 75 % (litre)	585.75
Hauteur des crampons en mm	53,0
Nombre de crampons	32x2
Autorisation	ECE 106
Largeur nominale [mm]	480
Rapport de la section hauteur/largeur	95
Technologie des pneus	VF
Directionnel	Oui
Sym"trie du profil	symmetrisch

Indications et remarques:

- Le pneu Alliance Agriflex 354+ est un pneu d'entretien à technologie VF pour tracteurs, pulvérisateurs automoteurs et tractés
- Ce pneu VF offre une capacité de charge 40 % supérieure pour la même pression de gonflage ou une capacité de charge identique pour une pression de gonflage 40 % plus faible par rapport à un pneu standard
- Cela permet de préserver au mieux les plantes et les sols
- Ce pneu présente une traction élevée et de remarquables propriétés autonettoyantes grâce aux barrettes renforcées à la forme optimale
- Sa grande surface de contact et sa construction en ceinture d'acier garantissent aussi bien la traction qu'une bonne répartition de la pression sur le sol
- Ce pneu se distingue par une bonne durabilité, une faible consommation de carburant et un grand confort de conduite

Toutes les informations indiquées sur cette page s'inspirent de la fiche technique du fabricant. Le contenu est sans engagement et ne sert qu'à des fins d'information. Bohnenkamp Suisse AG n'est pas responsable de ces données. Toute responsabilité est exclue pour tout dommage direct ou indirect, recours en dommages-intérêts, dommages indirects quels qu'ils soient et pour quelque motif juridique que ce soit, qui résulteraient de l'utilisation de cette information, dans la mesure où la loi l'autorise.